

Depuis 1991, « diagnostic » et le GERFA appliquent les rectifications orthographiques proposées par le Conseil supérieur de la langue française et approuvées par l'Académie française.

RÉGION BRUXELLOISE

COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE

Emploi des langues (suite) : l'omission du ministre 4-5

COMMUNES

Le *Brusseleir* ne doit pas être objectif... 12/21

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET LOGEMENT

L'allocation de loyer en question 22-23

ÉTAT FÉDÉRAL

COMMUNICATIONS ET INFRASTRUCTURE

BELGOCONTROL (SKEYES) toujours sans cadres linguistiques (III) 6-7

FINANCES/SÉCURITÉ SOCIALE

La plateforme centralisée des huissiers (suite) 8

FINANCES

La répartition linguistique des déclarations fiscales 13-15

WALLONIE

FONCTION PUBLIQUE

Les épreuves d'accession au niveau A 9-10

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

FONCTION PUBLIQUE

La circulaire sur l'emploi de la langue française est enfin publiée ! 16-17

INTERNATIONAL

ÉTATS-UNIS/GRANDE-BRETAGNE

Nouvelles du procès de Julian ASSANGE (IX) 11-12

IDÉES ET DÉBATS

DÉONTOLOGIE

La neutralité de l'État par Djemila BENHABIB 18-19

LES SERVICES DU GERFA

PUBLICATIONS

L'administration à la fin du XXe siècle et au début du XXIe siècle, 8^e édition (2018-2021) 5

CALENDRIER 23

GERFA MODE D'EMPLOI 24

ET AUSSI

ÉCHOS 20-21

A partir du mois de juin 1991, « diagnostic » s'est étoffé d'un supplément : BANC PUBLIC. Le conseil de rédaction de « Banc public », est indépendant de « diagnostic » et du GERFA.

Pour une raison de force majeure, la parution de « Banc public » est interrompue ce mois-ci.

Ce numéro de « diagnostic » a été bouclé le samedi 14 mai 2022.